

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022

PROCES VERBAL



Les membres du conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire le **lundi 04 avril 2022 à 19 H 45**, salle du Conseil selon l'ordre du jour suivant :

## ORDRE DU JOUR

- |  |                                      |
|--|--------------------------------------|
| 1. Secrétaire de séance                    | 10. Dépréciation des créances        |
| 2. Adoption du Procès-Verbal du 03/03/2022 | 11. Charges locatives micro-crèche   |
| 3. Compte Administratif 2021               | 12. Contrats PEC/Création de poste   |
| 4. Compte de Gestion 2021                  | 13. Contrat CAMDA                    |
| 5. Affectation des résultats               | 14. Encaissement de chèque           |
| 6. Taux d'imposition 2022                  | 15. Devis divers                     |
| 7. Budget Primitif 2022                    | 16. Informations et courriers divers |
| 8. Subvention C.C.A.S.                     | 17. Questions diverses               |
| 9. Compensation Ardenne Métropole          |                                      |

Le Maire,

Olivier PETITFRERE

\*\*\*\*\*

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, Salle du Conseil, le **lundi 04 avril 2022 à 19 H 45** sous la présidence de Monsieur Olivier PETITFRERE, Maire de LUMES.

**Sont présents** : Messieurs Eric DEREGARD - Michaël JACQUES - Bastien JAISSON – Jean-Pol LEDOCQ - Sylvain LIEBEAUX (arrivé à 19 H 50) - Guillaume MALHERBE - Laurent NICLOUX - Olivier PETITFRERE. Mesdames Murielle AMBERT - Nadia BOROWY - Anne-Elisabeth DUEZ - Peggy GUILLON (arrivée à 19 H 50) - Pascal LAUX - Ludivine RIVIERE – Annick THELIER

**Absent excusé** : /

**Absent** : /

Monsieur le Maire évoque le retour au protocole pour les organes délibérants. Malgré tout, Monsieur le Maire demande le port du masque en réunion.

Monsieur le Maire désigne Monsieur Eric DEREGARD en tant que secrétaire de séance.

Arrivée de Mme GUILLON Peggy et M. Sylvain LIEBEAUX à 19 H 50.



ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 03/03/2022

Mme THELIER souhaite que soit modifié ce qu'elle a mentionné lors du dernier conseil municipal, à savoir :

« Mme THELIER signale des problèmes de stationnement Rue des Ecoles... ». Elle précise qu'il faut marquer le non-respect du code de la route par certains parents dont les enfants fréquentent l'école

maternelle ou l'accueil de loisirs. Les riverains sont excédés et subissent des insultes. Monsieur le Maire en prend bonne note.

Le procès-verbal de la séance du 03 mars 2022 est adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

---

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---



DELIBERATION

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le Maire quitte la séance.

Monsieur Eric DEREGARD est élu Président de séance.

Monsieur Eric DEREGARD présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif 2021 du Service Général.

Après avoir entendu les explications nécessaires, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2021 du Service Général qui présente :

- Un excédent d'investissement de 474 499,73 €
  - Un excédent de fonctionnement de 270 732,36 €
- Ce qui donne un résultat excédentaire de 745 232,09 €

Monsieur le Maire reprend la présidence.



DELIBERATION

### **COMPTE DE GESTION 2021**

Les membres du Conseil Municipal, ayant constaté que le Compte de Gestion et le Compte Administratif du Service Général de la Commune étaient identiques, acceptent à l'unanimité le Compte de Gestion 2021 établi par les Services de la Perception.



DELIBERATION

### **AFFECTATION DES RESULTATS**

Vu le résultat comptable de 2021 de la Section d'Investissement de + 135 637,24 €

Vu le résultat antérieur de + 338 862,49 €

Vu l'état des reports des dépenses d'investissement de 272 742,30 €

Vu l'état des reports des recettes d'investissement de 0,00 €

Le résultat corrigé est de 201 757,43 €

Vu le résultat comptable de 2021 de la Section de Fonctionnement de + 270 732,36 €

Les membres du Conseil Municipal, après avoir reçu toutes les informations sur le Service Général, et au vue du Compte de Gestion 2021, décident à l'unanimité :

- de reporter l'excédent d'investissement à l'article 001, soit la somme de 474 499,73 €
- d'affecter à l'article 1068, la somme de 270 732,36 €
- d'inscrire à l'article 002, la somme de 0,00 €



DELIBERATION

---

**TAUX D'IMPOSITION 2022**

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer en 2022 les taux d'imposition de référence pour l'année 2022 ainsi qu'il suit :

	Base	Taux 2022	Produit
Foncier bâti	1 107 000	40,61 %	449 553 €
Foncier Non Bâti	17 100	38,87 %	<u>6 647 €</u>
			456 200 €

Maintien des taux 2021 avec un produit attendu de 442 159 € (soit une augmentation de 3,17 %).



DELIBERATION

---

**BUDGET PRIMITIF 2022**

Après avoir pris connaissance des différentes propositions formulées sur le Budget Primitif 2022 du Service Général, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent chapitre par chapitre, les propositions du budget ainsi formulées et constatent l'équilibre :

- de la Section de Fonctionnement à la somme de 1 194 838,41 € tant en recettes qu'en dépenses
- de la Section d'Investissement à la somme de 1 294 172,85 € tant en recettes qu'en dépenses



DELIBERATION

---

**SUBVENTION C.C.A.S.**

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 500,00 € au C.C.A.S. de Lumes.



DELIBERATION

---

**COMPENSATION ARDENNE METROPOLE**

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Acceptent le reversement de l'attribution de compensation d'investissement de 1 653,00 € à Ardenne Métropole au titre de l'année 2021,
- Acceptent le reversement de l'attribution de compensation d'investissement de 1 653,00 € à Ardenne Métropole au titre de l'année 2022,
- Décident un amortissement sur une année.

Le reversement de ces sommes sera imputé à l'article 2046 du budget général de la commune.



DELIBERATION

---

**DEPRECIATION DES CREANCES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable, il est indispensable de constituer une

provision et demande au conseil de bien vouloir adopter le principe de comptabilisation des dépréciations de créances dont la liste est jointe en annexe.

Cette liste recense les créances prises en charge depuis plus de deux ans non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le principe de comptabilisation des dépréciations de créances répertoriées sur la liste jointe pour un montant de 1 713,00 € et autorise Monsieur le Maire à imputer cette dépense à l'article 681 (dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants).



DELIBERATION

### CHARGES LOCATIVES MICRO-CRECHE

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de modifier la délibération du 06/12/2021 ainsi qu'il suit :

« Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, que le montant du loyer à partir du 1<sup>er</sup> Mai 2022 sera de :

Loyer de Base	1 050,60 €
Charges Locatives	86,63 €

Le montant mensuel du loyer sera donc fixé à 1 137,23 €.

La régularisation des charges locatives interviendra avec le loyer du mois de décembre 2022.

Sont pris en compte dans ce calcul :

- ¼ des impôts fonciers pour 555,00 €,
  - ¼ des ordures ménagères pour 138,00 €,
- soit la somme de 693,00 € répartie sur 8 mois en 2022 puis sur 12 mois en 2023.



DELIBERATION

### CREATION DE POSTE

Après avoir entendu les explications nécessaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification de la délibération prise le 03/03/2022 concernant la création de poste ainsi qu'il suit :

« Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, la création de poste suivante à compter du 01/09/2022 :

Durée hebdomadaire	FILIERE	CATEGORIE	GRADE
35 H 00	Animation	C	Adjoint d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe

et chargent Monsieur le Maire de recruter l'agent afin de pourvoir ce poste et de signer les documents nécessaires ».



## CONTRATS PEC ESPACES VERTS

Après avoir entendu les explications nécessaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification de la délibération du 03/03/2022 concernant la création de contrats PEC Espaces Verts ainsi qu'il suit :

Monsieur le Maire propose de créer deux emplois dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes : Entretien Espaces Verts
- Durée des contrats : 6 mois (du 19/04/2022 au 18/10/2022)
- Durée hebdomadaire de travail : 24 heures
- Rémunération : SMIC



## CONTRATS PEC ATSEM/ANIMATION

Après avoir entendu les explications nécessaires et suite au courrier de la Mission Locale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification de la délibération du 03/03/2022 concernant la création d'un poste ATSEM/Animation ainsi qu'il suit :

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : ATSEM/animatrice
- Durée du contrat : 12 mois (du 01/03/2022 au 28/02/2023)
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC



## CONTRAT CAMDA

Après avoir entendu les explications nécessaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de dératisation annuel (hors taupes) auprès de la CAMDA pour un montant de 1 910,53 € TTC.

Secteurs concernés :

- Réseaux d'égouts
- Station d'épuration
- Lotissements
- Atelier
- Rue du Pont
- Salle des Fêtes
- Bâtiment associatif
- Cour de jeux



DELIBERATION

---

**ENCAISSEMENT DE CHEQUE**

Après avoir entendu les explications nécessaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'encaissement du chèque de la société ORANGE concernant le remboursement d'un avoir de téléphonie pour un montant de 125,41 €.



DELIBERATION

---

**DEVIS DIVERS**

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident les devis suivants :

- Restauration mur Ecole Primaire (API Chantiers)	5 506,00 € TTC
- Installation sèche-mains Ecole Primaire (JG ELEC)	2 000,76 € TTC
- Création faux plafonds Ecole Maternelle (BULCOURT)	2 939,33 € TTC
- Réfection sol souple aire de jeux (IMAJ)	5 896,50 € TTC
- Installation photovoltaïque (ECOSOLAR)	44 158,80 € TTC
- Mâts pour projet de vidéo-protection (SPIE)	14 563,20 € TTC

Pour information :

- Pose sèche-main Ecole Maternelle (ECO ISO CONFORT)	463,10 € TTC
- Eclairage Ecole Maternelle (LM ELECTRICITE)	1 497,60 € TTC

---

**INFORMATIONS DIVERSES**


---

Annick THELIER :

- Chasse à l'œuf le samedi 16 avril 2022. Rendez-vous à 10 H 15 pour les grands et 10 H 45 pour les petits. Un message sera envoyé aux élus pour connaître les personnes disponibles pour aider à la mise en place dans le parc du Château.

Eric DEREGARD :

- Toujours à la recherche de devis pour la main courante du foot + les pare ballons. Des devis sont attendus de la part des Ets DEHAYE et ID VERDE.

- Clôture dans le parc du Château pour l'éco-pâturage : nous attendons de trouver un nouveau prestataire pour les moutons avant de se lancer dans les travaux d'aménagement. Nous avons actuellement quelques pistes sur lesquelles Eric DEREGARD et Jean-Pol LEDOCQ travaillent. Un contact est pris avec LEDA pour une éventuelle baisse du devis proposé pour l'éco-pâturage.

- Les jardins derrière le cimetière sont prêts. Les futurs jardiniers ont été prévenus semaine 13 et une annonce est passée dans la gazette n° 7 si des nouvelles personnes sont intéressées.

- Borne distributeur de sacs à chiens : la société MORIN a été contactée pour les pièces manquantes. Un point complet a été fait. Dans l'attente d'une réponse que nous espérons positive.

- Pose du banc dans le massif près de l'église prévue cette semaine.

- Pose de poubelles derrière le terrain de foot, côté Meuse (terrain nettoyé par le prestataire qui a préparé les jardins).

- Pose de la bascule au Lumaparc prévue semaine 14.

- Voir pour arrêter une date pour le nettoyage de printemps.

- Gazette N° 7 distribuée le week-end dernier.

- Site internet : merci à Laurent NICLOUX pour son aide et son implication pour tenir le site au maximum à jour.

Olivier PETITFRERE :

- Information d'Ardenne Métropole sur le taux appliqué à notre commune pour les ordures ménagères (10,81 %). Le taux cible étant de 10,10 %.
- Ravalement de la façade de la cantine : projet retenu par la Région Grand Est dans le cadre du « soutien au titre de la reconquête du patrimoine bâti public et privé dans les Ardennes ».
- Contact pris avec M. DUPREZ concernant le projet de futur lotissement.
- Election Présidentielle : une réunion est prévue le 06/04/22 à 18 H 00.

Murielle AMBERT :

- Remise d'un chèque de 365 € aux Restos du Cœur. La chorale est prête à revenir gratuitement.

---

### COURRIERS DIVERS

---

Remerciements de Mme LAUX pour le cadeau à l'occasion de son anniversaire.

---

### QUESTIONS DIVERSES

---

Peggy GUILLON :

- « Ma ville à vélo » aimerait voir le projet et les plans en totalité pour nous conseiller sur les futurs aménagements. Peut-être un départ des vélos dans la commune pour le « cabaret vert ».

Laurent NICLOUX :

- Rencontre avec M. Pierre BILLY qui lui a présenté son travail sur l'histoire de « LUMES ». Merci à lui.
- Pose des coussins berlinois Rue des Sittelles (mettre un petit mot dans les boîtes aux lettres).

Jean-Pol LEDOCQ :

- Concert de musique électro prévu le 9 juillet 2022 à Fleur d'eau.
- Sentier du cimetière : dès que le temps sera meilleur, il se propose d'accompagner les élus sur ce chemin pour une promenade découverte.

Suspension de séance de 21 H 20 à 21 H 22.

---

### FIN DE SEANCE

---

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 25.

Le Secrétaire de séance

Eric DEREGARD

Le Maire,

Olivier PETITFRÈRE

